



# L'ECHO de l'Interco'

Journal  
de la Communauté  
de Communes du Sammiellois

## INTERMARCHÉ : UN DOSSIER DIFFICILE ET COMPLIQUÉ

L'extension et le transfert de l'activité du Supermarché Intermarché sont bloqués depuis trop longtemps.

La Communauté de Communes du Sammiellois en étroite concertation avec le groupement des Mousquetaires s'activent et travaillent sans relâche pour que ce projet tant attendu se concrétise.

Clients et salariés attendent avec impatience ce nouvel établissement. Cependant le projet connaît depuis son lancement des oppositions locales fortes.

Il convient de préciser, que tout projet d'enseigne commerciale dépassant 1000m<sup>2</sup> doit faire l'objet d'un avis favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour obtenir le permis de construire.

Ainsi lors du 1<sup>er</sup> dépôt en mars 2014, le dossier, bien que soutenu à 7 voix pour et 1 abstention en CDAC, s'est vu attaqué à travers un premier recours en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) à Paris.

Au cœur de l'été 2014, le Président de la Codecom du Sammiellois et le Maire de Chauvencourt se sont rendus à Paris en CNAC pour soutenir le projet. Quelques jours plus tard, l'autorisation d'exploitation commerciale était refusée à Intermarché et le projet « stoppé net ».

A l'issue de cette première entrave, le projet initial a été reconsidéré en équipe projet associant tous les services extérieurs compétents l'Etat, le Département et le groupement des Mousquetaires pour répondre aux attendus formulés par la CNAC. Un nouveau dossier est déposé fin 2015.

Présenté en CDAC en février 2016, il bénéficie d'un avis favorable à l'unanimité : 8 votes favorables sur 8.

Malgré des avis favorables appuyés de MM. le Préfet de la Meuse et le Président du Conseil Départemental, un second recours porté par la même enseigne locale en CNAC aboutit à un nouveau rejet du projet.

Cette fois, le Groupement des Mousquetaires a décidé de contester la décision de la CNAC et a déposé un recours au Tribunal Administratif.

Pour couronner le tout, le Maire de Chauvencourt, bien entendu très favorable au projet, se trouve dans l'obligation de fournir un mémoire au Tribunal Administratif justifiant le refus de permis de construire qui ne peut être accordé pour un projet rejeté en CDAC ou CNAC.

Aujourd'hui, 62% des habitants vont faire leurs courses en dehors de notre territoire parce qu'ils ne trouvent pas sur place ce qu'ils recherchent. Cette évasion commerciale n'est pas sans conséquence pour les petits commerces locaux qui perdent un potentiel de clientèle important.

Projet Intermarché (Plan 3D par l'Agence ACCORD ET ARCHI)



Trop c'est trop !!!

Aussi, nous lançons un appel auprès de M. le Président du Conseil Régional porteur de la compétence de développement économique, de nos Parlementaires Meusiens et de M. le Président du Conseil Départemental, afin qu'ils apportent leur soutien à ce projet porteur d'emplois, fondamental pour le renforcement de l'attractivité commerciale du Sammiellois et moteur pour le développement de la zone d'activités intercommunale.

Une fois de plus la ruralité est victime d'une décision « parisienne » qui ne prend pas en considération les avis des élus locaux et instances rurales compétentes.

# » ZOOM SUR LA MAISON DE SANTÉ ET SON ANNEXE

## Objectifs

- Assurer une continuité et une permanence des soins de proximité pluridisciplinaire face à une aggravation du risque de désertification médicale ;
- Rendre pérenne la prise en charge médicale de premier recours pour la population des communes partenaires et celle des environs immédiats en favorisant le maintien et l'installation de jeunes professionnels ;
- Garantir aux professionnels de santé des conditions d'exercice attractives en développant de nouvelles méthodes de travail qui contribueront à mettre fin à une forme d'isolement et à leur assurer une qualité de vie personnelle.

## Maison de Santé Pluridisciplinaire à Saint-Mihiel

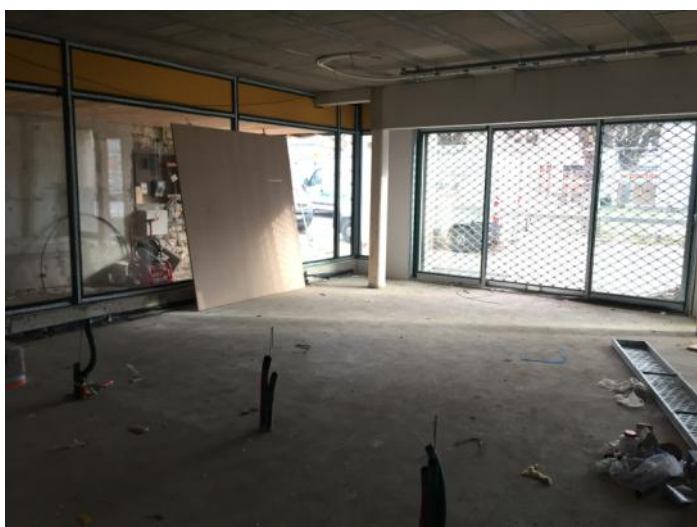


*Le site de Saint-Mihiel, niché au pied de la côte des Abasseaux, s'est rapproché de la maison médicale privée existante afin de former une structure d'envergure, de renforcer le travail en réseau et de mutualiser les locaux.*



Le site permettra d'accueillir plusieurs médecins généralistes, un cabinet dentaire, un cabinet d'orthophonie, des infirmiers et un kinésithérapeute, ainsi que d'autres spécialistes où des cabinets spécifiques leur seront proposés.

## Antenne de la Maison de Santé à Lacroix-sur-Meuse



L'antenne de Lacroix-sur-Meuse est prévue pour accueillir à l'étage, deux généralistes, un kinésithérapeute, une infirmière, ainsi que la pharmacie au rez-de chaussée.



*Le site de Lacroix-sur-Meuse, rue des Bôts, a été dimensionné pour recevoir la pharmacie devenue trop exigüe.*

## Fin prévisionnelle des travaux

Maison de Santé de Saint-Mihiel : juin 2017  
Antenne de la MSP à Lacroix-sur-Meuse : mars 2017

## Coûts des opérations

MSP de St-Mihiel : 1 093 054 € HT  
Antenne de la MSP à Lacroix : 537 500 € HT

## Accompagnements financiers pour les 2 opérations

- Conseil Départemental Meuse : 160 000 €
  - Conseil Régional Grand Est : 150 000 €
  - GIP Objectif Meuse : 200 000 €
  - FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire) : 100 000 €
  - DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 470 060 €
  - Réserve Parlementaire : 10 000 €
- => Soit 1 090 060 € au total



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FNADT

DETR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## STRUCTURES PETITE ENFANCE INTERCOMMUNALES

Les structures Petite Enfance de Saint-Mihiel et Lacroix-sur-Meuse ont été inaugurées le 9 décembre 2016.

Ces établissements, financés et portés par la Codecom du Sammiellois connaissent une montée en charge progressive des effectifs. Un très bon investissement intercommunal qui comble un réel besoin sur le territoire.

## GROUPE SCOLAIRE DE LA HALLE : LES TRAVAUX INTÉRIEURS SE TERMINENT



Janvier 2017

Comme prévu, les **classes de primaires** auront trouvé leurs places définitives à partir de la rentrée de février.

Les **classes de maternelles** jusqu'à présent situées rue sur Meuse seront réinstallées elles aussi définitivement dans l'école réhabilitée.

Les **aménagement extérieurs** (cour, préau, galerie) seront réalisés pendant les grandes vacances.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DETR

## SCOLAIRE : LE CHOIX DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

### Classes mobiles : les tablettes s'invitent à l'école

Afin de renforcer les moyens mis à disposition des enseignants de notre territoire, la Codecom du Sammiellois ainsi que les deux syndicats mixtes scolaires du Pont des Arts et des Trois Cantons du Centre Meuse, vont acquérir au cours du premier semestre 2017 quatre classes mobiles.

#### *Une pour chaque école du Sammiellois.*

Les classes mobiles seront composées d'un ordinateur portable pour l'enseignant, de 12 tablettes, de 6 claviers, et d'une malle de rangement intégrant la charge des tablettes et d'une borne WIFI pour une rapidité de navigation.

Les tablettes, permettant un apprentissage de qualité, offrent de nombreux avantages à nos élèves :

- Renforcement de la dynamique de travail en réseau mise en place dans les écoles,
- Renforcement de la liaison école-collège,

- Utilisation de l'informatique de façon raisonnée dans le cadre de l'école,
- Bénéficier d'une différenciation pédagogique au sein de la classe,
- Favoriser l'apprentissage des langues vivantes et la communication avec les correspondants à l'étranger,
- Autonomie des élèves et possibilité aux enseignants de s'adapter aux besoins et aux capacités de chacun,
- Élargir les supports de langage en maternelle,
- Enrichir le parcours culturel des élèves...

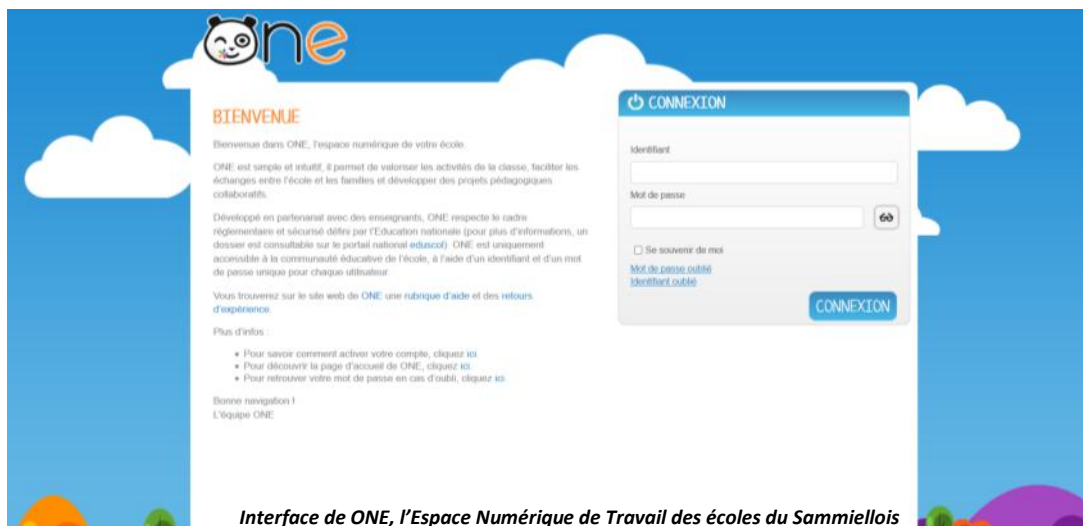
Celles-ci seront financées à hauteur de 16 000 € par l'État et le résiduel sera pris en charge par la Codecom du Sammiellois pour les écoles de Saint-Mihiel, soit environ 7 000 €, et par les SMS de notre territoire, pour une somme d'environ 3 500 € chacun.

## Espace Numérique de Travail (ENT) : Un support supplémentaire pour la réussite de nos enfants

Le Groupe Scolaire du Pont des Arts à Sampigny, a été l'une des premières écoles Meusiennes à mettre en place un Espace Numérique de Travail (ENT) en septembre 2014 et a remporté un immense succès de ses utilisateurs.

Face à ce succès, les écoles publiques de Lacroix-sur-Meuse et de Saint-Mihiel seront toutes équipées d'un ENT pour la rentrée de février 2017.

L'ENT est un espace web sécurisé d'échange et de travail adapté à l'école. Celui-ci propose un bouquet de services pour chaque membre de la communauté éducative, en fonction de son profil (enseignants, élèves, parents, communauté de communes) et chacun y trouve son compte !



**Les parents** peuvent facilement avoir accès aux leçons étudiées en classe ainsi qu'aux devoirs à faire.

**Les enfants** bénéficient d'outils numériques supplémentaires pour comprendre une leçon ou réaliser un exercice...

**La collectivité** a la possibilité de communiquer en quelques clics avec l'ensemble des familles du territoire.

**Les enseignants** peuvent :

- Enrichir, améliorer et partager l'expérience d'apprentissage pour favoriser la réussite scolaire,
- Valoriser les activités réalisées en classe,
- Animer des projets pédagogiques ou de groupe,
- Communiquer plus facilement avec les familles,
- Faciliter la communication avec les partenaires de l'école,
- Aider les élèves à développer un usage autonome, conscient et responsable du numérique,
- Accompagner les élèves dans la construction de leur identité numérique.

Ce nouvel usage du numérique transforme l'école au service de la réussite de tous les élèves.

## UNE BENNE ECO-MOBILIER A LA DÉCHETTERIE

A partir de mars 2017, une benne supplémentaire appelée benne « Eco-mobilier » sera installée à la déchetterie de Chauvencourt.

Tous les meubles ou parties de meubles des particuliers représentés ci-contre pourront y être déposés, quel que soit le type ou le matériau.

